



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 28 AOÛT 2019

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le mercredi 28 août 2019 à 19 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Denis MISSILLIER, M. Jean – Pierre CASSINA,

Membres excusés : M. Éric STEINKAMP, M. Serge BUFFLIER, M. Stéphane BRETTON, M. Yoan BRIFFOD, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Damien BIGOT

Membres absents :

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du CA du 04 / 07 / 2019;
- 2 – Tenues des Gardes - Pêche;
- 3 – Pisciculture de Saint – Jeoire;
- 4 – Alevinage Anterne et la Diosaz;
- 5 – Préparation de l'Assemblée Générale extraordinaire du 05 septembre 2019.

#### 1 – Compte rendu de la réunion du CA du 07 / 07 / 2019 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 04 juillet 2019, celui – ci est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Tenues des Gardes - Pêche :

Le Fournisseur historique a cessé son activité donc pour les prochaines tenues, nous passerons par le catalogue National ou elles sont subventionnées à 50 % par la F.N.P.F.

#### 3 – Pisciculture de Saint – Jeoire :

Nous avons été alertés par la Société de pêche de Mieussy que la pisciculture de la Tournoire à Saint – Jeoire avait été mise en vente et qu'un acheteur privé était déjà intéressé. La pisciculture produit des poissons pour les Pêcheurs du Faucigny et il aurait été regrettable de la perdre donc j'ai rapidement pris contact avec les Membres du Conseil d'Administration afin d'avoir leurs positions puis avec la Propriétaire pour en discuter. Elle a été ravie que nous souhaitions la conserver donc au nom de l'A.A.P.P.M.A.F., j'ai fait une proposition d'achat qu'elle a accepté.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



#### **4 – Alevinage Anterne et la Diosaz :**

Comme chaque année, nous avons fait une demande d'autorisation pour aleviner le lac d'Anterne et la Diosaz. Ne recevant pas de réponse, mi – juillet, j'ai alerté une première fois les services de l'Etat pour leur signifier deux choses :

- 1) Que les alevins allaient bientôt ne plus être des alevins ce qui allait les rendre plus fragile face au changement de pression,
- 2) Qu'un alevinage tardif pouvait également réduire leur chance de survie. A cette altitude, la végétation explose en début de saison mais s'arrête également très vite dès les premiers froids donc plus nous avançons dans le temps, moins il y aura de nourriture disponible. Cette nourriture indispensable pour que les poissons fassent des réserves et puissent tenir tous l'hiver sous la glace.

Toujours sans réponse positive ou négative concernant l'autorisation d'aleviner, le 08 août, j'ai écrit un second mail pour évoquer une situation devenue critique. Les saumons allaient bientôt ne plus être transportables à cause de la chaleur et que nous commençons à perdre des alevins de fario.

Le 20 août, les fario étaient quasiment toutes mortes et les saumons prenaient le même chemin. La situation n'était plus tenable donc nous avons pris la décision de libérer les saumons dans les lacs de moyenne altitude afin de leurs assurer au mieux un taux de survie raisonnable.

#### **5 – Préparation de l'Assemblée générale Extraordinaire du 05 septembre 2019 :**

Le Conseil d'Administration discute des Préparatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 03 octobre 2019